



# RÉFORME DES CONGÉS BONIFIÉS POUR FO, C'EST NON!

## **La menace sur la suppression des congés bonifiés est bien réelle.**

FO appelle à la mobilisation pour le respect de l'application du droit aux congés bonifiés dans les trois versants de la fonction publique.

C'est dans le cadre des Assises des Outre-mer, le jeudi 28 juin 2018, que le Chef de l'État avait choisi d'annoncer, en personne, une future réforme des congés bonifiés applicable dès 2020. Déjà, une tentative sous l'ère Fillon envisageait de remplacer le paiement des billets par l'octroi de « chèques congés ». La forte mobilisation des syndicats de fonctionnaires avait sonné le glas de cette réforme.

Le premier compte rendu de la réunion interministérielle qui s'est tenue le vendredi 11 janvier 2019 sous la présidence de Monsieur Brunetière (conseiller outre-mer) et de Madame Lucidi (conseillère technique de la fonction publique), réforme de l'État au cabinet du Premier Ministre, n'est pas fait pour nous rassurer.

En effet, nous ne sommes pas dupes de la stratégie mise en place pour remettre en cause les congés bonifiés, en modifiant la durée de ceux-ci avec une cadence de départ vers les DOM tous les deux ans et en opposant le prix exorbitant des billets d'avion, pour apaiser les esprits.

**En réalité, cette réforme n'augure rien de bon !**

### **POURQUOI ?**

Ce texte propose deux choix :

L'administration fait l'avance des fonds, à charge pour le fonctionnaire d'acheter le ou les billets, ou alors, c'est le fonctionnaire qui fait l'avance des fonds pour l'achat du ou des billets et ensuite l'administration lui rembourse la somme dépensée.

Cela pose un double problème, outre le fait de donner la main à l'administration, c'est-à-dire aux petits chefs de service. Et, là, bonjour les dégâts !

Mais, c'est surtout pour les familles nombreuses que cela va générer d'énormes problèmes. Mettez vous à la place d'une mère de famille de plusieurs enfants qui doit acheter 3, 4, 5, voire plus de billets. Comment fera t'elle pour avancer une telle somme ?

Autre mesure insidieuse que propose le gouvernement Macron, c'est de passer de 65 jours de congés bonifiés à 31 jours de congés bonifiés. Avec, de surcroît, la suppression des 40 % de vie chère pour ceux qui feront valoir leurs droits sur cette période. Non seulement cela va créer une discrimination entre fonctionnaires, mais cela va surtout contribuer à ouvrir la boîte de Pandore vers la suppression des 40 % de vie chère. C'est là, le véritable enjeu de cette réforme.

Ce texte est purement et simplement une remise en cause du droit aux congés bonifiés des fonctionnaires Domiens vivant dans l'hexagone. Le gouvernement semble oublier que ces fonctionnaires ne sont que les victimes de la politique migratoire française mise en place dans les années soixante dans les DOM. Il omet sciemment que ces fonctionnaires ont effectué « un voyage sans retour », la promesse d'un retour au bout de cinq ans n'ayant jamais été respectée par l'État.

Ce gouvernement est en train de supprimer tous nos acquis. Alors que ce même gouvernement est incapable de faire baisser les prix en lien avec la vie chère.

La réforme que nous voulons, est celle qui mettra fin à cette sur-enchère dans le refus du droit et par lequel l'État marquera à nouveau son respect et sa reconnaissance envers celles et ceux qui ont largement contribué au développement, à la force et à la richesse des services publics.

**Avec FO, nous devons nous mobiliser, nous mettre debout pour défendre nos emplois et la pérennité du service public.**

**Les congés bonifiés sont des droits acquis au prix de nombreuses luttes. FO n'accepte pas de telles remises en cause, bien au contraire nous demandons l'extension de ces acquis aux contractuels. La mobilisation s'impose plus que jamais contre cette réforme scélérate.**



**Bulletin d'adhésion**

Téléchargeable ou à remplir en ligne.  
Pour plus de renseignements,  
appelez le 01 40 78 31 64

de la **Force** à votre **avenir**



<https://www.facebook.com/secteurposte.focom/>



<https://twitter.com/@focomlaposte>